



PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

12-1-57

A une session spéciale du conseil municipal du Canton de Joly, régulièrement convoquée par Georges Godard, secrétaire-trésorier et tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions le samedi douze janvier mil-neuf-cent-cinquante-sept, à laquelle session sont présents; messieurs les conseillers; Roger Bisson, Maurice Brisson, Delphis Jubinville, Henri Terreault et Gérard Valiquette, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Gaston Baudart.

Le secrétaire-trésorier produit l'original de l'avis de convocation de la présente session et après lecture faite de ce document il a été constaté que l'avis de convocation a été signifié régulièrement à tous les membres du conseil.

La présente session, tel qu'il a été ouvert à l'avis de convocation a pour but la prise en considération des affaires et sujets suivants, à savoir;

1. Imposition de la taxe générale pour l'année 1957.
2. Acceptation des comptes.
3. Demandes d'Octrois au Ministère de la Colonisation pour entretien et réparation de chemins.
4. Avis de motion pour règlement contre le bruit durant la nuit et vidanges.
5. Demande de réparations au pont sur la Maskinonge à Vendée.
6. Demande d'annexion de "La Petite Minerve " .

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du sept novembre mil-neuf-cent-cinquante-sept soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que le conseil de cette municipalité appuie fortement les requêtes présentée par les propriétaires du Lac Labelle de même que ceux du chemin Chapleau dans le but d'obtenir de La Coopérative d'Electricité des Laurentides la construction d'une ligne de distribution de l'électricité et prolongeant de quelques milles la ligne actuellement existante et ce dès cette année, vu l'urgence étant donné le développement considérable dans cette région.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à La Coopérative d'Electricité de même que à l'Honorable Albiny Paquette, député.

Adoptée

ELECTRIFICATION  
RURALE  
LAC LABELLE ET  
CHEMIN CHAPLEAU



12-1-57

Il est résolu unanimement que monsieur Fernando Machabée soit avisé de bien vouloir faire passer la charrue immédiatement après chaque bordée de neige parce que le milieu du chemin devient trop élevé ce qui rend les rencontres difficiles; et ce dans tous les chemins de la municipalité suivant le contrat d'entretien passé avec la municipalité.

Adoptée

CONSIDERANT: que le chemin public longeant le Lac Labelle, coté "EST" est actuellement celui qui est le plus fréquenté de la municipalité à l'exception des routes à l'entretien du Ministère de La Voirie.

CONSIDERANT; qu'une section de près de quatre milles de ce chemin de terre à déjà été reconstruite depuis quelques années au moyen de généreuses subventions accordées par le Ministère de La Colonisation à la suite de représentations faites par l'Honorable Albiny Paquette, député auprès de ce Département à chaque année.

DEMANDE

OCTROI

CHEMIN

DU LAC

LABELLE

CONSIDERANT ; qu'une autre section du même chemin de terre d'une longueur d'environ cinq milles est en très mauvais état et ne répond plus au besoin de la circulation qui augmente chaque année sur cette artère desservant la nouvelle paroisse de Notre-Dame du Lac Labelle, et sert en même temps de sortie aux cultivateurs et colons établis sur ce parcours depuis près de cinquante ans.

IL EST RESOLU UNANIMEMENT; que demande soit faite à L'Honorable Albiny Paquette, député et Ministre de la Santé de bien vouloir nous obtenir cette année un octroi d'au moins \$20,000.00 pour la reconstruction et l'élargissement de cette dernière section qui s'impose et est absolument nécessaire au développement normale cette région agricole et touristique; et que cette subvention soit divisée en deux montants égaux afin de profiter de la belle saison pour l'exécution des travaux et éviter ainsi les retards et les inconvenients causés par les pluies du printemps et de l'automne.

Le conseil ne fait que cette demande cette année dans le but de terminer ce chemin qui est actuellement de plus en plus coûteux d'entretien pour la municipalité à cause du manque d'égoutement, du manque de gravier et de largeur requise étant donné la circulation durant la saison d'été.

Adopté

PAVAGE

DE

ROUTES

Il est résolu que demande soit faite à l'Honorable Albiny Paquette, député de même que au Ministère de La Voirie de bien vouloir nous obtenir le pavage de la section de la route Labelle La Minerve actuellement terminée, à compter de la route no. 11 jusque à la ligne de La Minerve, sur la rive du Lac Labelle et du chemin conduisant au Lac Labelle de même que de la partie de la route Labelle La Macaza dans le Canton Joly en continuant les travaux de pavage commencé l'an dernier jusque à la manufacture et de là jusqu'à la ligne de La Macaza cette année.

Le conseil fait ces demandes pour cette année tandis qu'un plan d'alsphate est installé à St-Faustin pour la région.

Adopté

Avis de motion est donné de la présentation d'un

7-12-56



règlement ordonnant le ramassage des vidanges dans une partie de la municipalité, une fois parsemaine sur les rives du Lac Labelle, coté Est . et imposant une taxe spéciale à tous les propriétaires qui seront situés sur le parcours de la voiture faisant le ramassage pour en payer le coût.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient adoptés et payés;

Laporte & Tremblay , charoyage de gravier camion	
chemin du Lac Labelle-----	\$150.00
Noel Décosse , registrateur, avis mutations ---	2.35
et recherches Bureau Enregistrement.	
Oscar Saindon, ramassage de vidanges	1.50
La Revue Municipale , abonnement 1957	13.65
René Clot, entretien de chemins	6.00
Joseph Terreault, " " "	3.00
Alexandre Terreault " " "	3.00
Jean-Paul Brassard " " "	28.45
Emilien Charette " " "	9.75
" " ramassage de vidanges	.75
Maurice Brisson entretien de chemin	15.20
Corporation du Comté Labelle, chemin de La	
Petite Minerve, accompte	100.00
Arthur Forget , clou pour pont Lac Cameron	3.57
La Prévoyance, prime assurance garantie 1957	10.00

Adoptée

BUDGET 1957

CONSIDERANT; que les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses de la Corporation Municipale du Canton de Joly, pour l'année 1957 s'établissent comme suit;

DEPENSES;

ADMINISTRATION

Conseil de Comté, taxe de 1957	\$333.34
galaire du secrétaire-trésorier 1957	600.00
Vérification des livres	40.00
Abonnement Revue Municipale, frais d'enregistrement, timbres-postes, téléphone, papeterie de bureau, frais d'élections etc. évaluation--	150.00

TRAVAUX PUBLICS

Entretien de chemins d'hivers -----	\$ 6,500.00
" " " été	1,100.00
" " " de comté	100.00

SERVICE DE LA  
DETTE

Remboursement du dernier bon no. 20	\$230.00
-------------------------------------	----------

ASSISTANCE PUBLIQUE

acompte sur la dette frais hospitalisation	500.00
Imprévu-----	614.50

Total \$ 9,614.50



XXXXXX  
12-1-57

REVENUS:

Octroi du Ministère de La Voirie, entretien de chemins hivers 1956-57-----	\$4,902.00
Montant remboursé par la Corporation du Village -----	160.00
" " " Lacoste & Lacoste -----	60.00
Total -----	\$5,122. 00

DIFFERENCE  
A COMBLER  
PAR LA TAXE  
FONCIERE

Taxe foncière générale au taux de (.01c) un sous dans la piastre ou de (\$1.00) une piastre par \$100.00 d'évaluation sur un montant total de \$449,250.00-----\$ 4,492.50

Total \$ 9,614.50

ATTENDU que d'après le budget ci-dessus cette Corporation aura à pourvoir au cours de l'année 1957 à des dépenses se totalisant à \$9,614.50;

ATTENDU que pour défrayer les dites dépenses cette Corporation prévoit des revenus non fonciers s'élevant à \$5,122.00;

ATTENDU que pour solder la différence entre les revenus non-fonciers et les dites dépenses il est requis une somme de \$4,492.50 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de la municipalité;

IL EST EN CONSEQUENCE RESOLU: qu'une taxe foncière générale au taux de (.01c) un sous dans la piastre ou de (\$1.00) une piastre par cent piastres d'évaluation pour fins administrative générale soit et est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité;

Le tout tel que mentionné et porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses mentionnées au budget ci-devant.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Sec. Trés*

*Gaston Baudart  
Maire*

7-3-57

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le jeudi 7 mars mil-neuf-cent-cinquante-sept, à laquelle session sont présents; messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Delphis Jubinville, et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur Gaston Baudart, maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du douze janvier mil-neuf-cent-cinquante-sept soient adoptées et signées.

Adopté

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Travaux Publics à Ottawa de bien vouloir nous obtenir la construction d'un quai sur la rive Est du Lac Labelle sur le lot numéro 5 du rang 2 Canton Minerve dès cette année afin de desservir les propriétaires de places d'été situés du côté du lac opposé au chemin public et qui n'ont d'autres moyens de communication que par eau pour atteindre l'Eglise situé sur ce même lot numéro 5 ou il serait possible et tres urgent d'y construire un quai public.

QUAI LAC  
LABELLE

Et que copie de la présente résolution soit adressée au Ministère des Travaux Publics à Ottawa de même que au Docteur Gustave Roy, député du Comté au Fédéral le priant de bien vouloir intervenir auprès des autorités dans le but de nous obtenir la réalisation de ce projet pour lequel des demandes ont déjà été faites depuis deux ans .

Adopté

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de l'Agriculture de Québec de bien vouloir nous obtenir le creusage cette année du Cour d'eau Paradis attendu que toute la procédure est prête, soit les plans et devis, la verbalisation, droit de passage etc. et qu'il est urgent que ces travaux soient exécutés pour l'égoutement d'une vaste étendue de terre actuellement inculte.

COUR D'EAU  
DEMANDE OCTROI

Demande est aussi faite pour le creusage du cour d'eau du rang "A" décharge du Lac Blanc dans le Canton Joly cette année.

Adoptée

Il est résolu que les personnes suivantes soient nommées aux charges suivantes;

NOMINATION  
DES OFFICIERS

ESTIMATEURS: Damien David, Damien Brisson, Emilien Charette.

INSPECTEURS DE VOIRIE; Rang "A"	Jean-Paul Brassard
" " " " "B"	Aldège David



7-3-57

INSPECTEURS DE VOIRIE : Rang "C" et Ptie Rang "I" Germain Godard  
Rangs "D""E" "F" Edouard Léonard  
Montée Brassard, Damien David  
" Brisson , Emilien Charette  
" Chapleau , Daniel Brousseau  
L'ac Labelle , Joseph Terreault  
Rang i et H , René Clot

INSPECTEUR AGRAIRES-; Raoul Francoeur , Damien Brisson , Oscar Saindon.

Gardien d'Enclos : Arthur Franceur , fils, René Jubinville,  
Pierre Clot.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants  
soient acceptés et payés;

Laporte & Tremblay	\$15.00
Eméric Bergeron , par le Comté	40.00
Adélard Brunet , " " "	7.60
Daniel Brousseau , " " "	6.75
Zéphirin Brousseau " " "	3.75

Adoptée

Le conseiller Henri Terreault donne avis de  
la présentation d'un règlement ordonnant que à l'avenir les sessions  
régulières du conseil de cette municipalité seront tenues le deuxi-  
ème vendredi de chaque mois à 8 heure du soir au lieu du mercredi.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Geo Godard Sec. Tris. Gaston Baudart*

PROVINCE DE QUEBEC  
 COMTE DE LABELLE  
 CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du Conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi trois avril mil-neuf-cent-cinquante-sept, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Roger Bisson, Maurice Brisson, Delphis Jubinville formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du sept mars mil-neuf-cent-cinquante-sept soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que l'acceptation des soumissions pour le ramassage des vidanges sur les bords du Lac Labelle soit remise à la prochaine assemblée.

Adoptée

Il est résolu que le règlement numéro 76 ordonnant que les assemblées régulières du conseil de cette municipalité soient tenues à l'avenir le deuxième vendredi de chaque mois à huit heures du soir soit et est adopté.

Adoptée

Il est résolu que sous l'autorité de la loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1941) (Ch.2) à partir de minuit et une minute, le dimanche vingt-huit avril 1957, le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich; et ce jusqu'au dimanche vingt-sept octobre mil-neuf-cent-cinquante-sept prochain à minuit et une minute alors que le temps réglementaire sera de cinq heures en retard avec l'observatoire de Greenwich.

Et que copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales pour approbation.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à l'Honorable Albiny Paquette, député de même que à la Commission des Allocations Sociales du Québec de bien vouloir faire une nouvelle enquête concernant monsieur Téléphère Marier de cette municipalité qui demande l'Allocation aux invalides et qui n'a pas été accepté par la Commission.

Cette personne avait d'ailleurs été reconnue comme étant totalement invalide d'une façon permanente par le Service des Allocations Sociales du Québec ~~xxxxxxx~~ qui accordait à son épouse une allocation comme mère nécessiteuse, et ce justement parce qu'il était considéré comme invalide comme invalide; et son état à empiré depuis.

Madame Marier à cesser de recevoir cette allocation en février dernier (1957) parce que son plus jeune enfant avait atteint l'âge de 16 ans, mais cette famille est encore dans l'indigence absolue du fait que le père ne peut faire aucun travail à cause de son mauvais état de santé.



3-4-57

Les membres du conseil espèrent que la décision prise par la Commission sera révisée afin que cette municipalité ne soit pas chargée seule de cette famille.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Albiny Paquette, député de même que à la Commission des Allocations Sociales du Québec.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Damien David, Entretien de chemin	Lac Labelle	\$17.53
Alexandre Terreault " " "	" "	12.76
Joseph Terreault " " "	" "	12.76
Gérard Laurin " " "	Mapleau	3.75
Ovila Lejeune " " "	Lac Labelle	13.89
Napoléon Francoeur " " "	" "	1.50
Zéphirin Brousseau " " "	Mapleau	5.25
Daniel Brousseau (Fils) 2 " "	" "	6.75

Adoptée

Il est résolu unanimement que avis soit donné de la présentation d'un règlement ordonnant le ramassage des vidanges sur les bords du Lac Labelle à compter de chez monsieur J.G. Bourdon à la Ligne du Canton Joly et du Canton Minerve jusque à la ligne de La Minerve et Joly à l'Hotel La Clairière.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.

*C. C. Codard*  
*Secrétaire Trésorier*

*Gaston Baudart*  
*Maire*

3-5-57

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le vendredi trois mai mil-neuf-cent-cinquante-sept à laquelle session sont présents; messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Delphis Jubinville, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur Gaston Baudart, Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du trois avril mil-neuf-cent-cinquante-sept soient adoptées et signées.

Adoptée.





3-5-57

Il est résolu unanimement que ce conseil appuie la demande de monsieur Sinai Brousseau pour obtenir le lot numéro 14 rang XI Canton Minerve du Ministère de la Colonisation comme lot de support à un cultivateur afin de lui aider à reconstruire sa maison qui fut incendiée il y a deux ans; et réparer ses autres bâtisses de ferme, sur le lot numéro 36 du rang "H" Canton de Joly.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à monsieur Henri Pécelet, garde chasse et pêche de l'Annonciation de bien vouloir payer le compte dû à monsieur Raoul Francoeur pour l'enlèvement d'un cheval mort sur la glace du Lac Labelle suivant ordre donné par lui à cette fin.

Adoptée

CONTRAT  
VIDANGES

Il est résolu que le contrat pour le ramassage des vidanges soit accordé à monsieur Oscar Saindon pour le prix de \$175.00 avec en plus \$25.00 pour le loyer du dépotier, et ce pour la période comprise entre le 24 juin et le 7 septembre 1957 à tous les vendredis de chaque semaine sur les rives du lac Labelle, à compter de chez monsieur Bourdon à la ligne de monsieur Vennat jusque à l'Hotel La Clairière inclusivement en contournant la grande baie du lac, et en se rendant à chaque camp pour y faire le ramassage.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Oscar Saindon, inspecteur agraire, soit autorisé à se rendre examiner les travaux à faire dans la ligne de division des lots numéros 14 et 15 du rang "A" Canton de Joly de même que le fossé à construire sur le lot 15, et ce après avoir avisé les intéressés de se rendre sur les lieux à une heure fixée.

Adoptée

NOMINATION  
CONSEILLER  
SIEGE NO. 2

Il est résolu que monsieur Aldège David soit nommé conseiller municipal du Canton de Joly au siège numéro 3 en remplacement de monsieur Réal Bélisle dont le siège est devenu vacant pour ne pas avoir assisté aux séances du conseil depuis plus de trois mois consécutifs.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Alexandre Terreault, entretien de chemins	\$22.88
Joseph Terreault, " "	32.12
Daniel Brousseau, " "	21.05
Joseph Brousseau, fils " "	3.40
Zéphirin Brousseau " "	6.00
Laporte & Tremblay Camion " "	28.60
René Clot " "	14.25
Emilien Charette " "	44.25
Maurice Brisson " "	7.50
Roland Godard " "	3.00
Fernando Machabée Entretien chemins hivernés	\$6,500.00
Damien David " Chemins	20.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée

Adoptée

*Roland Godard*  
Secrétaire Trésorier

*Anton Bouchard*  
Maire



24-5-57

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

ACTE D'ACCORD  
COUR D'EAU  
PARADIS

A UNE session spéciale du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi vingt-quatre mai mil-neuf-cent-cinquante-sept, régulièrement convoquée par le secrétaire-trésorier Georges Godard, à laquelle session sont présents ; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers ; Roger Bisson, Henri Ferréault, Delphis Jubinville, Aldège David, et Gérard Valiquette, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire. Le secrétaire-trésorier produit l'original de l'avis de convocation de la présente session et après lecture faite de ce document il est constaté que l'avis de convocation a été signifié régulièrement à tous les membres du conseil.

La présente session tel qu'il appert à l'avis de convocation a pour but la prise en considération des affaires et sujets suivants, savoir :-  
"Acte d'accord pour le cour d'eau "Décharge du lac Chaud" ou du lac Blanc dans le rang "A" Canton de Joly.

Il est résolu unanimement que l'acte d'accord conclu entre la majorité des propriétaires de biens-fonds du rang "A" Canton de Joly soit adopté et homologué, pour le creusement du cour d'eau "Décharge du lac Chaud" ou du lac Blanc rang "A" Canton de Joly.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

*Georges Godard*  
Secrétaire-trésorier

Adoptée.

*Gaston Baudart*  
Maire

ELECTION DE JUILLET 1957

10-7-57

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

A une assemblée régulière des électeurs de la municipalité du Canton de Joly, tenue à la salle municipale du Village de Labelle, le mercredi dix juillet mil-neuf-cent-cinquante-sept, à dix heures de l'avant midi, pour procéder à la mise en nomination pour la charge de Maire en remplacement de monsieur Gaston Baudart, sortant de charge et aux charges de conseillers municipaux en remplacement de ;

Monsieur Maurice Brisson, au siège numéro 1  
Monsieur Henri Terreault, au siège numéro 2  
Monsieur Aldège David, au siège numéro 3

Advenant l'heure de dix heures de l'avant midi, le président lit l'avis donné pour la présente élection et donne aussi lecture du certificat de publication qui l'accompagne et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils désirent choisir comme Maire en remplacement de monsieur Gaston Baudart, sortant de charge, et comme conseillers municipaux



10-7057

aux sièges numéros; 1 , 2, et 3 de cette municipalité.

ADMIS

Nous soussignés électeurs municipaux dûment qualifiés à voter à une élection de Maire, mettons par le présent en nomination comme Maire de cette municipalité, monsieur Gaston Baudart, mesureur de bois de Lac Labelle.

Signé; Eméric Bergeron  
Delphis Jubinville

ADMIS

Nous soussignés électeurs municipaux, dûment qualifiés à voter à une élection de Maire, mettons par le présent en nomination comme Maire de cette municipalité , monsieur Henri Terreault , cultivateur de Labelle.

Signé: Adrien Cormier  
Gérard Valiquette

ADMIS

Nous soussignés, électeurs municipaux dûment qualifiés à voter à une élection de conseillers, mettons par le présent en nomination comme conseiller de cette municipalité au siège no. 1  
Monsieur Maurice Brisson, cultivateur de Labelle.

Signé; Gaston Baudart  
Antonio Rudis

ADMIS

Nous soussignés, électeurs municipaux ,dûment qualifiés à voter à une élection de conseillers, mettons par le présent en nomination comme conseiller de cette municipalité au siège no. 2.  
Monsieur Adrien Cormier, cultivateur de Labelle.

Signé; Henri Terreault  
Fernando Machabée

ADMIS

Nous soussignés, électeurs municipaux, dûment qualifiés à voter à une élection de conseillers, mettons par le présent en nomination, comme conseiller de cette municipalité au siège no. 2  
Monsieur Ovila Lejeune, marchand de Labelle.

Signé; Delphis Jubinville  
Eméric Bergeron

Nous soussignés , électeurs municipaux dûment qualifiés à voter à une élection de conseillers,



10-7-57

ADMIS

mettons par le présent en nomination , comme conseiller de cette municipalité au siège no. 3

Monsieur Aldège David, cultivateur de Labelle

Signé; Adrien Cormier  
Henri Terreault

ADMIS

Nous soussignés électeurs municipaux, dûment qualifiés à voter à une élection de Maire, mettons par le présent en nomination, comme Maire de cette municipalité,

Monsieur Noel Anfousse , décorateur de Lac Labelle.

Signé : Mde. Florence Anfousse  
Marie -Ange Désourdie

Advenant l'heure de midi, le président déclare l'assemblée close, ont été mis en nomination comme conseillers municipaux du Canton de Joly;

Au siège numéro 1 , monsieur Maurice Brisson

Au siège numéro 2, messieurs Adrien Cormier et Ovila Lejeune

Au siège numéro 3, monsieur Aldège David

Ont été mis en nomination comme Maire du Canton Joly;

Messieurs; Noel Anfousse, Gaston Baudart et Henri Terreault.

Comme il y a plus que le nombre voulu de candidats à élire à la charge de Maire et à la charge de conseiller municipal au siège numéro 2, j'ordonne que la votation se fasse le lundi quinzième jour de juillet mil-neuf-cent-cinquante-sept entre huit heure du matin et six heure du soir à la Salle Municipale du Village de Labelle.

Comme il n'y a que le nombre voulu de candidats à élire aux charges de conseillers municipaux aux sièges numéros 1 et numéro 3 , je proclame élus par acclamation, messieurs Maurice Brisson au siège no. 1 et Aldège David , au siège no. 3.

*Georges Godard*  
Georges Godard  
Président d'élection

A la suite de la votation tenue le 15 juillet, le résultat a été le suivant;

Gaston Baudart 120 votes , Henri Terreault 83, Noel Anfousse 39  
Ovila Lejeune 124 votes , Adrien Cormier 112

Monsieur Gaston Baudart est donc proclamé élu avec une majorité de 37 votes et monsieur Ovila Lejeune avec une majorité de 12 votes

*Georges Godard*  
Georges Godard  
Président d'élection

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



2-8-57

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi neuf août mil-neuf-cent-cinquante-sept, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Roger Bisson, Maurice Brisson, Delphis Jubinville, Ovila Lejeune et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes des assemblées des trois et vingt-quatre mai mil-neuf-cent-cinquante-sept soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Edouard Léonard soit nommé estimateur du Canton Joly en remplacement de monsieur Damien Brisson qui n'est plus propriétaire ni résident du Canton de Joly.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Colonisation de bien vouloir reconstruire le plus tôt possible les deux ponts situés sur le lot numéro 40 rang "H" Canton de Joly traversant le ruisseau Noir, sur le chemin Chapleau, étant donné que ces deux ponts sont brisés et très dangereux pour la circulation à cet endroit.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Albiny Paquette, député de même que au Ministère de La Colonisation.

Adoptée

Il est résolu unanimentement que ce conseil renouvelle la demande déjà faite depuis deux ans, au Ministère des Travaux Publics à Ottawa et au député Fédéral du Comté, pour la construction d'un quai sur la rive Est du Lac Labelle, vers le centre dans le but de desservir les propriétaires de terrains situés du côté Ouest du lac où il n'y a aucun chemin d'accès, attendu que le transport des personnes et des matériaux ou marchandises doit se faire par eau seulement, alors qu'il n'y a aucun quai ou endroit public pour amarrer les embarcations et qu'il y a urgence à construire un quai à cet endroit.

Le conseil demande également la pose de boués ou indication quelconque sur les récifs ou endroits dangereux pour la navigation sur le lac Labelle à quatre ou cinq endroits différents.

Demande est aussi faite de construire un mur de protection sur la rive du Lac Labelle sur les lots numéros 25-F et 25-G du rang "H" Canton de Joly appartenant actuellement à monsieur Gaston Baudart, et ce à cause des dommages qui peuvent être causés à la propriété à chaque année par les vagues du lac.

Adoptée



9-8-57

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des transports à Ottawa dans le but d'obtenir le texte de la loi réglissant les embarcations à moteur sur les eaux navigables.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Oscar Saindon, inspecteur agraire soit autorisé à se rendre visiter le ruisseau dans la ligne de division des terrains appartenant à monsieur Adrien Brassard et à monsieur Louis Jubinville et d'ordonner les travaux à faire par les parties en défaut s'il y a lieu relativement au creusement ou nettoyage de ce cour d'eau.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Terres & Forêts à Québec de bien vouloir annuler le bail consenti à monsieur Jonas Boucher pour le lot numéro 1 du rang "O" Canton de Joly, comté de Labelle parce que ce lot fait partie et est situé sur un vieux portage existant depuis près de 50 ans entre les lacs Caribou et Vert ou Gervais et qu'il n'y a pas lieu de fermer ce portage à la circulation.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

René Clot, tuyau calvettes pour entretien de chemins	\$10.38	
" " " " " "	<del>27.88</del>	25.00
Laporte & Tremblay, Bull Dowser	5.00	
" " " " " "	2	" Chemin
Canadian Pacific Railway	137.81	traverse publique
Henri Terreault camion	28.50	entretien chemin
Roger Terreault	19.13	" " "
Jean-Paul Brassard	21.75	" " "
Emile Godard	10.50	" " "
Alfred Fugère	2.25	" " "
Germain Godard	43.50	" " "
Raymond Marier	10.20	" " "
Corporation du Comté Labelle	333.34	taxe 1957
Edouard Léonard, cloture de ligne lot 40 rang "F"	27.75	
Louis Amadei érochage	18.75	entretien de chemin
Alexandre Terreault	3.75	" " "
Joseph Terreault	14.25	" " "
Zéphirin Brousseau	3.00	" " "
Daniel Brousseau	20.50	" " "
Lucien Frappier érochage	65.63	" " "
P. A. Forget Mdises clou	5.66	" " "
Réal Bélisle	21.25	" " "
Charles Labonté érochage	28.50	" " "
Imprimerie St-Jovite	16.83	bulletins de vote
Rosario Nivard, secrétaire élection	7.50	
" " " " " "	10.00	entretien de chemin lot 8-9 "H"
Georges Godard, président élection 1957	10.00	
Imprimerie de Paineauville, enveloppes	17.55	

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Geo Godard*  
Secrétaire-Trésorier

*Gaston Baudouin*  
Maire



ASSERMENTATION

9-8-57

Je soussigné Gaston Baudart, de Lac Labelle, ayant été élu Maire du Canton de Joly, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, ce neuvième jour du mois d'août mil-neuf-cent-cinquante-sept à Labelle, Qué.

Geo Rodard                      Gaston Baudart

Secrétaire-trésorier

9-8-57

Je soussigné Ovila Lejeune, de Lac Labelle, ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, au siège numéro 2, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, ce neuvième jour du mois d'août mil-neuf-cent-cinquante-sept, à Labelle Qué.

Geo Rodard                      Ovila Lejeune

Secrétaire-trésorier

9-8-57

Je soussigné Maurice Brisson de Lac Labelle, ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly au siège numéro 1, jure ~~xxxxxx~~ que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle, ce neuvième jour du mois d'août mil-neuf-cent-cinquante-sept, à Labelle Qué.

Geo Rodard                      Maurice Brisson

Secrétaire-Trésorier

9-8-57

Je soussigné, Aldège David de Labelle, ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, au siège numéro 3 jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle, ce neuvième jour du mois d'août mil-neuf-cent-cinquante-sept.

Geo Rodard                      Aldège David

Secrétaire-trésorier



13-9-57

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi treize septembre mil-neuf-cent-cinquante-sept, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Roger Bisson, Aldège David, Delphis Jubinville et Ovila Lejeune formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du neuf août mil-neuf-cent-cinquante-sept soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil proteste énergiquement contre toute augmentation des tarifs pour services téléphonique de la Compagnie Bell Téléphone Company of Canada, étant donné le manque de service adéquat donné par la Compagnie dans la région et l'exemption accordée à la compagnie pour taxes municipales et scolaire étant donné qu'il nous est impossible d'évaluer les lignes de transmission de cette Compagnie comme on le fait pour les lignes de distribution de l'électricité, ce qui prive nos municipalités d'une source appréciable de revenus.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à la Compagnie Canadian International Paper, à son bureau de St-Jovite de bien vouloir nettoyer la Dam ou barrage du Lac Labelle, cet automne parce que l'amoncellement de bois mort accumulé à l'embouchure de ce barrage retient le niveau des eaux du Lac de façon anormale et cause ainsi des dommages considérables aux propriétaires riverains durant toute la saison d'été par le fait que la plupart des plages sont inondées et le sont demeurés cette année durant toute la saison des vacances parce que le surplus d'eau des pluies ne s'écoulaient que très difficilement à cause de ces obstacles dans l'entrée du barrage.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil demande au Ministère de la Chasse et de la Pêche de bien vouloir nous obtenir des alevins, truite, rouget grise pour l'ensemencement des lacs : Caribous, Clair, Labelle, Mitchell et Baptiste, cet automne ou au plus tard le printemps prochain.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Edouard Léonard soit nommé inspecteur agraire en remplacement de monsieur Damien Brisson qui n'est plus propriétaire ni résident de cette municipalité.

Adoptée

Travaux Publics Il est résolu que demande soit faite au Ministère des ~~Travaux Publics~~ de bien vouloir reconstruire le plus tôt possible, c'est à dire poser un nouveau pontage au pont sur la rivière Maskinonge près du lac Cameron sur le lot numéro 53 rang 1 Canton de Labelle, à cause du danger qu'il y a sur ce pont pour la circulation lourde, étant donné que cette Corporation ne l'a fait réparer que d'une façon temporaire l'automne dernier.

Adopté





Il est résolu que demande soit faite à La Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser cette Corporation à contracter un emprunt pour un montant ne dépassant pas (\$800.00) huit-cent-piastres dans le but d'aider cette municipalité à rencontrer des dépenses faites au cour de la présente année et qui n'ont pu être prévues au budget de 1957 pour travaux de chemin; et ce pour une période de trois mois en attendant les revenus provenant du budget qui sera adopté pour l'année 1958.

Adopté

Il est résolu que demande soit faite au Bureau de l'Unité Sanitaire du Comté de Labelle de bien vouloir délégué un inspecteur afin qu'il se rende compte sur place des personnes qui ont construit des égouts se déversant dans le Lac Labelle et qui sont une cause de la contamination des eaux du lacs; et que avis soit donné aux propriétaires en défaut de se conformer aux règlements interdisant le déversement des égouts domestique dans les eaux du lac.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

ESTIMATEURS;

Edouard Léonard, revision du Rôle pour 1957	----	\$10.50
Emilien Charette, " " " "	----	10.50
Damien David, " " " "	----	10.50
D. Carrière Vendée, repas " " " "	----	3.50
Georges Godard, " " " "	-----	10.50
" " Voyage " " " "	----	15.50
Daniel Brousseau, entretien de chemin	-----	3.75
Lucien Frappier, " " " "	-----	50.65
Damien David, " " " "	-----	27.00
Réal Bélisle, " " " "	-----	21.25
Louis Amadei, " " " "	-----	10.50

Adoptée

Il est résolu que le rôle d'évaluation tel que révisé par les estimateurs pour l'année 1957 soit adopté après y avoir inscrit les changements suivants;

- ✓ Lots 1 et  $\frac{1}{2}$  de rang "A" Canton de Joly rayer le nom de Jean-Paul Brassard et entrer celui de Georges Roberts propriétaire, et Gérard Thibault pour 1-C et 1-D rang "A".
- ✓ Lot ptie-29 rang "A" rayer Phidyme Mayer et entrer Mme. Philias Côté Prop.
- ✓ Lot Ptie 33 rang "A" diminuer de \$250.00 l'évaluation des bâtisses à Roland Racicot, entré par erreur.
- ✓ Lot no. 11 rang "B" Rayer Candide Létourneau et Mme. Candide et entrer Léo-Paul Perreault Prop.
- ✓ Lot numéro 16 rayer Louis Valiquette et entrer Mme. Blanchh Gagnon prop.



13-9-57

- ✓ Lot no. 20 rang "B" rayer le nom de Mme William Erdely et entrer celui de Georges Etienne Laramée locataire.
- ✓ Lot Ptie de 5 et Ptie de 6 rang "D" rayer le nom de Damien Brisson et de Mme Damien, et entrer celui de Gérard Brisson et Mme. Gérard Propriétaire et conjoint.
- ✓ Lot Ptie de 6 rang "D" Rayer le nom de Roger Bergeron et entrer celui de Michael Timchuck , prop.
- ✓ Lots 8 et 9 rang "D" rayer le nom de Eméric Bergeron et entrer celui de Roger Bisson propriétaire.
- ✓ Lot no. Ptie de 10 rang "D" et 35-a et 35-c rang "F" rayer le nom de Louis Maurice Brun et entrer celui de Mme. William Erdeley comme propriétaire. avec évaluation de \$1,200.00 et Louis Maurice Brun avec évaluation de \$200.00.
- ✓ Lot numéro 36 rang "E" rayer l'évaluation des bâtisses incendiées laissant une évaluation de \$100.00 pour le terrain.
- ✓ Lot 38 rang "E" rayer le nom de Josaphat Bisson et entrer celui de André Bisson comme propriétaire.
- ✓ Lot 39 rang "E" rayer le nom de Josaphat Bisson et entrer celui de Jean-Guy Bisson comme propriétaire.
- ✓ Lot numéro 40 -A rang "E" rayer le nom de Josaphat Bisson et entrer celui de Martial Bisson comme propriétaire.
- ✓ Lot numéro 40 rang "F" rayer le nom de Orient Paradis et entrer celui de Joseph Paradis (père) comme propriétaire.
- ✓ Lot numéro Ptie 14-A et Ptie de 15-G rang "G" estimé à \$350.00 au lieu de \$900.00 à cause de terrains vendus.
- ✓ Lot numéro Ptie de 15-F rang "G" entrer au nom de S. St-Jean et évaluer à \$950.00 terrain et bâtisse.
- ✓ Lot no. Ptie de 15-g rang "G" et 14-A estimé à \$350.00 et porter au nom de Maurice Brisson.
- ✓ Lot no. Ptie de 15-g rang "G" entrer au nom de Paul Brisson et estimé à \$100.00.
- ✓ Lot no. ptie de 15-g rang "G" entrer au nom de Françoise Brisson et estimé à \$100.00.
- ✓ Lot no. ptie de 15-g rang "G" entrer au nom de Mme. Jeanne Brisson et estimé à \$100.00.
- ✓ Lot no. Ptie de 14-a entrer au nom de André Brisson et estimé à \$1,050.00.
- ✓ Lot no. Ptie de 18-f rang "G" rayer le nom de Jean-Luc Dumoulin et entrer celui de Emilien Gaudette comme propriétaire avec évaluation totale de \$750.00 pour nouvelle construction et terrain.
- ✓ Lot no. Ptie de 18-f rang "G" entrer le nom de Paul Henri Comtois propriétaire avec évaluation de \$150.00.
- ✓ Lots Nos. Ptie de 18-f et g Rang "G" rayer le nom de J.G. Bourdon et entrer celui de Maurice Bourdon comme Prop avec évaluation de bâtisses augmentée de \$200.

13-9-57



- ✓ Lot No. 29-11 rang "G" rayer le nom de Pierre Saïndon et entrer celui de Vâctor Robillard comme propriétaire.
- ✓ Lot no. Ptie de 36 rang "G" rayer le nom de Lucien Prud'homme et entrer celui de Edward Lebeau comme propriétaire.
- ✓ Lot 5 et 6 rang "H" rayer le nom de Gérard Houle et entrer celui de Armand Lévesque comme propriétaire.
- ✓ Lot no. 14 rang "H" rayer le nom de Fernand Ponsinet et entrer celui de S. St-Jean Propriétaire.
- ✓ Lot no. Ptie de 23-a rang "H" augmenter de \$500.00 l'évaluation des bâtisses à Roland Ppsinet.
- ✓ Lot no. Ptie de 23-A augmenter de \$500.00 les bâtisses à Roméo Allard. rang "H"
- ✓ Lot no. Ptie de 23-a évaluer à \$600.00 la bâtisse à Eméric Bergeron. rang "H"
- ✓ Lot no. 25-D et 25-F rang "H" augmenter de \$400.00 l'évaluation des bâtisses. à Gaston Baudart.
- ✓ Lot no. P-27 rang "H" diminuer de \$600.00 l'évaluation des bâtisses incendiées à Adrien Milot.
- ✓ Lot Ptie de 29-1 rayer le nom de Roger Lacaille et entrer celui de Maurice Aumont comme propriétaire.
- ✓ Lot 16 rang "J" diminuer de \$3,000.00 l'évaluation des bâtisses démolies à la Mine de Grenat.
- ✓ Lot no. 40 rang "H" rayer le nom de Joseph Sévigny et entrer celui de Germain Sévigny propriétaire.
- ✓ Lot 32 rang "H" rayer le nom de madame Josaphat Lauzon conjointe maintenant non résidente.
- ✓ Lot no. 4 rang "H" et 4 rang "I" diminuer de \$400.00 soit \$200.00 chacun pour ces lots révoqués. O.L. Steidel.
- ✓ Lot no. 5 rang "I" augmenter de \$2,900.00 l'évaluation des bâtisses.
- ✓ Lot n°. 7 et 8 rang "I" rayer le nom de Georges Clot et entrer celui de Oswald Lacombe comme propriétaire.
- ✓ Lot no. 9 rang "I" augmenter de \$500.00 l'évaluation des bâtisses. à René Clot pour 2 camps.
- ✓ Lot no. 22 rang "I" rayer le nom de Alfred Fugère et entrer celui de Brettin Co., Irving Ettinger N.Y. Prop.
- ✓ Lot no. 26 rang "I" rayer le nom de Aurèle Dauphin et entrer celui de Téléphore Marier comme propriétaire.
- ✓ Lot no. Ptie de 15-f rang "G" entrer au nom de J. McDowell et évalué à \$300.00.
- ✓ Lot no. Ptie de 18-f rang "G" augmenter de \$100.00 l'évaluation du terrain à Emîlien Maurice.



13-9-57

- ✓ Lot no. Ptie de 28-d rang "H" évaluer à \$100.00 au nom de Ernest Fournier.
- ✓ Lot no. Ptie de 28-d rang "H2" évaluer à \$100.00 au nom de Alexandre Provençal.
- ✓ Lot no. 29-C évaluer à \$100.00 au nom de Léopold Sergerie (rang "H")
- ✓ Lot no. Ptie de 29-C rang "H2" évaluer à \$100.00 au nom de Maurice Gauthier.
- ✓ Lot no. Ptie de 40-c rang "H" évaluer à \$100.00 au nom de Emile Deslandes.
- ✓ Lot no. P-33-a et Ptie de 33 -c rang "I" évalué à \$100 .00 au nom de Horace Surprenant.
- ✓ Lot no. Ptie de 25 rang "N" évalué à \$200.00 pour 2 terrains au nom de Yves Lagaçé et de Mme Jeannette Lagaçé.
- ✓ Lot no. Ptie de 25 rang "N" évaluer à \$150.00 au nom de Lucien Deslongchamps (Lac Vert) .
- ✓ Lot No. Ptie de 39 rang "H" entrer au nom de Walter Stanley et estimé à \$350.00, 6526, 29-ième avenue Rosemont et enlever cette évaluation à m. Emile Ouellette.
- ✓ Lot no. P-14-A rang "N" rayer le nom de Louis Maurice Brun et l'évaluation de ce lot parce que révoqué.
- ✓ Lot no. p-16-c rang "N" rayer le nom de Guy Bourgeois et l'évaluation de ce lot parce que révoqué.
- ✓ Ile du Lac Vert (grande) rayer le nom de Succession J. Leblanc et entrer le nom de Raoul Meilleur comme propriétaire. de même que pour la petite Ile sur ce lac.
- ✓ Lot no. 2 rang "O" rayer le nom de Raymond Limoges et entrer celui de Roland Renaud comme propriétaire.
- ✓ Lot no. 3 rang "O" augmenter de \$300.00 l'évaluation pour camp neuf. Marguerite Bélisle.
- ✓ Lot no. Ptie de 17-b rang "N" augmenter de \$200.00 l'évaluation de la bâtisse pour camp neuf construit. G. Holmes.
- ✓ Lot no. 19 rang "O" augmenter de \$50.00 l'évaluation des bâtisses pour hangar. Jean-Pierre Cyr.
- ✓ Lot no. 6 rang 1 Minerve augmenter de \$400.00 l'évaluation des bâtisses pour camp neuf construit Napoléon Francoeur.
- ✓ Lot no. Ptie de 8 rang 1 Minerve rayer le nom de Eméric Bergeron et entrer celui de Dollard Létourneau, 177 -2e Avenue Ville Lasalle et évalué à \$300.00 terrain et \$350.00 les bâtisses.
- ✓ Lots nos Ptie de 11-c rang 1 Minerve, rayer les noms et l'évaluation de ces lots qui sont révoqués au nom de Marcel Noel, L.T. Desmarais, L.T. Giroux J. P. Dagenais.
- ✓ Lots nos ptie de 12 -c rang 1 Minerve, rayer l'évaluation et les no<sup>ms</sup> de Mme. H. Charlebois et Major G. Charlebois parce que ces lots sont révoqués.

13-9-57



- ✓ Lot no. Ptie de 25 -e rang "H" évalué à Ovila Lejeune pour \$1,700.00 et diminuer d'autant l'évaluation de monsieur Louis Jubinville.
- ✓ Lot no. 34 rang "A" augmenté de \$300.00 l'évaluation pour un nouveau camp Alexandre Terreault.
- ✓ Lot no. 38 rang "A " augmenter de \$100.00 l'évaluation des bâtisses après avoir enlever l'évaluation du camp vendu à monsieur Robert Duhamel.
- ✓ Lot no. P-22-a rang "B" Canton Labelle rayer l'évaluation de ce lot et le nom du propriétaire Gaston Girard parce- que ce lot à été révoqué.
- ✓ Lot no. P-24 rang "B" Canton Labelle évaluer à \$500.00 la bâtisse au nom de madame Georges Godard .
- ✓ Lot no. Ptie de 25 rang "B" Canton de Labelle évaluer à \$600.00 la bâtisse au nom de Hans Smeighauser .
- ✓ Lot No. Ptie de 19 rang "B" Canton de Labelle évaluer à \$750.00 la bâtisse au nom de Mme. Philippe Lecavalier.
- ✓ Lot no. ptie de 19 évaluer à \$500.00 la bâtisse au nom de Fernando Machabée. ( rang "B" Canton de Labelle)
- ✓ Lot no. Ptie de 18 et Ptie de 19 rang "B" Canton de Labelle évaluer à \$200.00 la bâtisse au nom de Yvon Brunet.
- ✓ Lot no. Ptie de 16 et ptie de 17 rang "B" Canton de Labelle évaluer à \$200.00 la bâtisse au nom de Mlle. Andrée Drouin.
- ✓ Lot no. Ptie de 37 rang "C" Canton de Labelle évaluer à \$400.00 la bâtisse au nom de Roger Rhéhaume.
- ✓ Lot no. Ptie de 44 rang 1 Canton Labelle ou ) (12 rang "E") évaluer à \$500.00 la bâtisse au nom de Roger Nantel.
- ✓ Lot no. Ptie de 41 rang 1 Canton de Labelle augmenter de \$500.00 l'évaluation des bâtisses au nom de J. Patrice Couture.
- ✓ Lot no. 41 rang 1 Canton Labelle augmenter de \$100.00 l'évaluation des bâtisses au nom de Rodrigue Recheleau.
- ✓ Lot no. P-tie de 56 rang 1 Canton Labelle, augmenter de \$450.00 l'évaluation de la bâtisse au nom de Gustave Ipperciel.
- Lot ptie de 54 rang 1 Canton Labelle terrain estimé .8 \$200.00.
- ✓ Lot no. 54 rang 1 diminué de \$200.00 l'évaluation au nom de Alfred nantel pour terrains vendus.
- ✓ Lot Ptie de 5 rang 1 Minerve évaluer à \$200.00 à Marcel Groulx et \$200.00 à Bernanrd Groulx.
- ✓ Lot Ptie de 38 rang "A" Canton Labelle rayer le nom de Henri Terreault et entrer Robert Duhamel.



13-9-57

- ✓ Lot no. Ptie de 38 rang "A" Canton de Labelle, évaluer à M. Beans pour la somme de \$200.00 terrain et \$400.00 camp.
- ✓ Lot Ptie de 35 rang "A" Canton Labelle évaluer à Auguste Marquis à \$300.00 pour le terrain et \$200.00 pour le camp.
- ✓ Lot Ptie de 55 rang 1 Canton de Labelle évaluer à Jean Ipperciel pour la somme de \$100.00 pour le terrain et \$400.00 pour le camp.
- ✓ Lot Ptie de 54 rang 1 Canton Labelle, évaluer à M. Labrecque pour \$100.00 de terrain et \$450.00 pour le camp.
- ✓ Lot Ptie de 54 rang 1 Canton Labelle, évaluer à Mme. Jacques Gagnon pour \$200.00 sur le terrain.
- ✓ Lot no. P-54 et Ptie 55 rang 1 évaluer à Edmond Desforges pour \$200.00 sur le terrain.
- ✓ Lot Ptie de 55 rang 1 évaluer à Mme. Fernand Gagnon pour \$200.00
- ✓ Lot Ptie de 55 rang 1 évaluer à M. Perreault pour \$200.00 terrain
- ✓ Lot Ptie de 41 (7 rang E) évaluer à V. Dufresne pour \$200.00 de terrain et \$550.00 pour bâtisses.
- ✓ Lot ptie de 41 rang 1 ( 11 rang E) évaluer à Aldège Laforest pour \$200.00 Terrain et \$550.00 bâtisses.
- ✓ Lot Ptie de 41 (19 rang E ) évaluer à \$200.00 terrain et \$400.00 pour bâtisses à H. Miron ? maire de Namur.
- ✓ Lot Ptie de 41 ( 26 rang E) évaluer à \$200.00 terrain et \$550.00 bâtisse au nom de propriétaire inconnu.
- ✓ Lot Ptie de 41 (17 rang E) évalué à \$350.00 bâtisse et \$200.00 terrain propriétaire inconnu.
- ✓ Lot Ptie de 41 rang 1 (16 rang E ) évaluer à \$200.00 terrain propriétaire inconnu.
- ✓ Lot Ptie de 41 rang 1 (15 rang E) évaluer à \$500.00 bâtisse et \$200.00 terrain., propriétaire inconnu.
- ✓ Lot Ptie de 54 rang 1 évaluer à Romuald Zopasnick pour \$200.00 terrain.
- ✓ Lot no. Ptie de 13 et Ptie de 14 rang "N" rayer le nom et l'évaluation de ce lot révoqué.
- ✓ Lot Ptie de 29 rang "A" Canton Joly (Lac Garibou) évalué à \$100.00 à monsieur Hervé Duval .
- ✓ Lot Ptie de 21 rang "N" augmenter de \$600.00 l'évaluation de la Bâtisse à J.H. Garner au lac Vert.
- ✓ Lot no. 16 rang "O " rayer le nom de Adelmard Blais et entrer celui de Marcel Lauzon, 90 Gardenville Longueuil propé



13-9-57

- ✓ Lot No. Ptie de 18 rang "C" Canton Labelle évaluer à Richard Lavallée pour \$100.00 terrain.
- ✓ Lot No. Ptie de 18 rang "C" Canton Labelle évaluer à Paul Lauzon pour \$100.00 terrain.
- ✓ Lot no. ptie de 18 rang "C" évaluer à Gilles Lajeunesse pour \$100.00 terrain
- ✓ Lot No. Ptie de 29 rang "C" Canton Labèlle évaluer à Norbert Wexler pour \$100.00 de terrain.
- ✓ Lot no. Ptie de 30 évaluer à Paul Fortin pour \$100.00 de terrain (rang "C" Canton de Labelle).
- ✓ Lot no. Ptie de 31 évaluer à Henri Roy pour \$100.00 de terrain (rang "C" Canton de Labelle)
- ✓ Lot No. Ptie de 29 évaluer à William Hodges pour \$100.00 terrain ( Rang "C" Canton de Labelle).
- ✓ Lot no. Ptie de 30 rang "C" évaluer à Colin F. Munro pour \$100.00 ( Canton de Labelle).
- ✓ Lot no. Ptie de 30 évaluer à Jacques Bellefeuille pour \$100.00 (rang "C" Canton de Labelle)
- ✓ Lot no. Ptie de 27 rang "B" évaluer à Charlemagne Théorét pour \$100.00 (Canton de Labelle).

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adopté

*Ceod Godard*  
Secrétaire Trésorier

*Gaston Baudart*  
Maire

13-12-57

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi treize décembre mil-neuf-cent-cinquante-sept à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Roger Bisson, Delphis Jubinville et Ovila Lejeune formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.



13-12-58

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du treize septembre mil-neuf-cent-cinquante-sept soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Roger Bisson soit nommé pro-maire de cette municipalité.

Adoptée

Il est résolu que le siège numéro 6 occupé par monsieur Gérard Valiquette comme conseiller municipal soit déclaré vacant pour défaut d'accomplir les devoirs de cette charge en ne se rendant pas aux assemblées du conseil pendant plus de trois mois consécutifs, soit depuis le mois de mai 1957.

Adoptée

Il est résolu qu'une annonce de 1/8 de page soit payé au journal Le Flambeau à l'occasion des fêtes.

Adoptée

Il est résolu que les propriétés suivantes soient mises en vente pour taxes par le Conseil de Comté en mars prochain à moins que le montant des taxes dûes sur chacune d'elles ne soit payé avant le 31 décembre 1957 prochain, à savoir;

Edouard Léonard, lot 37 rang "F"	\$30.20
Kurts Grabouski, lots 2,3 et 4 rang "A" Canton Labelle	43.80
A drien Cormier, lot 30 rang "H"	27.43
Maurice Bertrand, lot Ptie de 30 rang "A" Lac Caribou	9.48
Clément Beaudry, lot Ptie de 14 rang "G"	14.63
Alfred Bélanger, lots 11 et 12 rang "H"	10.55
Sinaï Brousseau, lots $\frac{1}{2}$ de 36 et Ptie de 37 rang "H"	26.47

Et ce parce qu'il est Dû des taxes municipales sur chacune de ces propriétés pour deux années y compris 1957.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil souscrive la somme de \$100.00 au Fonds de Construction de l'Hopital Ste-Justine payable en cinq versements annuels et consécutifs de \$20.00 chacun à commencer en 1957.

Adoptée

Il est résolu que le conseil consens à payer au Ministère de La Santé, Service de l'Assistance Publique à Québec la somme de \$250.00 en réduction de la vieille dette à chaque année et payer ensuite les comptes courants au fur et à mesure qu'ils seront soumis au conseil à chaque année.

Adoptée

Il est résolu que à l'avenir les personnes qui auront bénéficiées du Service de l'Assistance Publique de Québec remboursent la part de la municipalité, s'ils sont en mesure



13-12-57



en mesure de le faire après enquête si c'est nécessaire, pour frais d'hospitalisation.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Canadian Salt Company Limited , 1 tonne de sel---	\$23.00
Laporte & Tremblay , camion pour gravier	45.00
Alexandre Terreault , entretien de chemin	3.75
Joseph Terreault ? " " "	7.50
Jean Terreault " " "	3.00
Léonidas Desgroseillers " " "	10.50
Daniel Brousseau , " " "	9.00
Les Produits Ciment l'Annonciation, calvette	23.79
Damien David , entretien de chemins	93.00
Germain Godard , " " "	9.00
Côme Bertrand , 1 faux à branche	3.25
René Clot , entretien de chemins	7.50
Wilfrid Machabée , bois pour réparation de ponts	29.00
P.E. Forget , clous	6.73
Éméric Bergeron , camion pour gravier sept. et oct.	130.00
Henri Terreault , épandage de gravier avec camion	28.50
Lucien Frappier , érochage du chemin	32.63
Paul Brisson , entretien du chemin	2.25
Maurice Brisson , " " "	2.25
Corporation du Village de Labelle, loyer de salle	50.00
Philippe Lauzon , gravier pour chemin	2.50
Charles Labonté , érochage du chemin	10.50
Noel Décosse, régistrateur, mutations avis 3 mois	7.70
Oscar Saindon , ramassage de vidanges	200.00
Clément Daviault , chargement de camions	3.00

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de l'Agriculture à Québec de même que à l'Honorable Albiny Paquette, député de bien vouloir nous obtenir le creusage du Cour d'eau, "Décharge du Lac Blanc " dès le printemps prochain.

Adoptée

Il est résolu que messieurs Gaston Baudart, Maire et Georges Godard, secrétaire-trésorier soient autorisés à visiter le printemps prochain le projet d'ouverture d'un nouveau chemin de sortie pour les propriétaires qui possèdent des résidences d'été sur la rive du lac Des Sucrieries et qui n'ont pas de chemin public et verbalisé pour sortir.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.

*Georges Godard*  
Sec. Trésorier

*Gaston Baudart*  
Maire